



### PRIX DES PRESTATIONS:

Les prix s'entendent TTC et comprennent <sup>(1)</sup> :

- **Pour les hébergements locatifs :**

- o la location de l'hébergement conforme au descriptif sur une parcelle enherbée, arborée et ombragée,
  - à partir de **16h00** le jour d'arrivée, jusqu'à **10h00** le jour de départ, par défaut,
  - suivant des horaires aménagés, si les disponibilités le permettent, et avec l'accord de la direction (hors Haute Saison).
- o le parking pour un seul véhicule sur l'emplacement,
- o les consommations de gaz, d'eau, d'électricité,
- o la location des équipements figurant à l'inventaire,
- o le ménage de fin de séjour si l'option est prise.

- **Pour les emplacements :**

- o la mise à disposition d'une parcelle enherbée, arborée et ombragée, comprenant le parking pour un seul véhicule et 6 campeurs maximum,
  - à partir de **15h00** le jour d'arrivée et jusqu'à **12h00** le jour de départ, par défaut,
  - suivant des horaires aménagés, si les disponibilités le permettent, et avec l'accord de la direction (hors Haute Saison).
- o les consommations d'eau, eau chaude comprise,
- o l'utilisation des équipements du bloc sanitaire,
- o la consommation d'électricité si l'option est prise.

- **Pour tous les types d'hébergement :**

- o l'accès à la piscine couverte et chauffée pendant les heures d'ouverture,
- o l'accès aux espaces communs, aire de jeux, mini ferme, terrain multisports....
- o les animations gratuites.

Les prix ne comprennent pas :

- à défaut d'option « forfait ménage », les frais de ménage de fin de séjour dans l'hypothèse où celui-ci serait négligé par le client,
- les frais de réservation.
- la taxe de séjour : 0,40€/jour/personne de + 18 ans.

<sup>(1)</sup>: les prix s'entendent TTC au taux de TVA réduit de 10% (ou au taux normal de 20% le cas échéant) applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure des taux de TVA applicables survenue entre la date d'établissement des prix et la facturation du séjour pourra entraîner une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

### PAIEMENT DU SEJOUR

Le paiement du séjour s'effectue en deux échéances :

- versement d'un acompte de l'ordre de 30 % du prix total du séjour à la réservation, avec un minimum de 20 € (acompte non remboursable voir rubrique « annulation)
  - règlement du solde des frais de séjour au plus tard le jour de l'arrivée (hébergements locatifs et emplacements).
- Moyens de paiement acceptés : Carte Bancaire, Chèque Bancaire à l'ordre du Camping Le Neptune, Espèces, Chèques Vacances ANCV, Virement sur compte Crédit Agricole (IBAN : FR76 1220 6015 0056 0078 9795 809 - BIC : AGRIFRPP822)

### FORMATION DU CONTRAT

Le contrat est réputé formé à compter de la date d'encaissement de l'acompte qui vaut acceptation de réservation. Le contrat est nominatif et son bénéfice ne peut être cédé.

### DEPART ANTICIPE / ARRIVEE RETARDEE

A défaut de notification écrite en cas d'arrivée retardée, l'emplacement ou l'hébergement seront remis à la vente 24 heures après la date prévue d'arrivée. La réservation sera alors considérée comme annulée aux conditions d'annulation ci après.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé. Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée retardée.

### ANNULATION

En cas d'annulation imputable au client, une indemnité de rupture de contrat sera facturée. Elle sera égale à :

- l'acompte versé si l'annulation intervient plus de 2 mois avant la date de début de séjour,
- 50 % du total du séjour si l'annulation intervient entre 1 et 2 mois avant la date de début de séjour,
- 100 % du total du séjour si l'annulation intervient moins 1 mois avant la date de début de séjour.

La direction ne propose pas d'assurance annulation. Il appartient au client de se rapprocher de son propre assureur ou de contracter auprès de la FFCC (contrat téléchargeable sur [www.leneptune.com](http://www.leneptune.com)).

### GARANTIE

Pour les hébergements locatifs, deux cautions sont exigées à l'arrivée (par chèque ou carte bancaire) :

- La première garantit les éventuelles dégradations, bris et pertes de matériel figurant à l'inventaire. Cette caution, dont le montant ne constitue pas une limite de responsabilité, est de 250 € par hébergement.
- La seconde d'un montant de 65€ par hébergement couvre un éventuel défaut de ménage de fin de séjour.

Il appartient au locataire de prévenir la direction dans les 24 heures qui suivent son arrivée de tout dysfonctionnement, dégradation, ou absence de matériel figurant à l'inventaire

La caution est restituée au départ du locataire ou dans les 10 jours suivants après déduction éventuelle des frais de remise en état de l'hébergement, de remplacement de matériel figurant à l'inventaire, ou de ménage.

### ANIMAUX

Les chiens sont admis à l'exception de ceux classés en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie. Ils seront tenus en laisse et vaccinés (carnet de vaccination à jour). Le propriétaire s'engage à ne jamais laisser seul son animal à l'intérieur ou à l'extérieur de l'hébergement (mobil home, chalet, cottage, tente, caravane, camping car, ...). Dans les mobil homes ou chalets, un seul chien de petite taille et de poids inférieur à 10kg est accepté. L'animal n'est pas autorisé à dormir sur les banquettes ou sur les lits. Le propriétaire doit prévoir un panier ou tout autre moyen de couchage.

### VISITEURS

Les visiteurs sont limités à 4 personnes par emplacement ou locatif, sans accès à la piscine.

Les visiteurs doivent se déclarer à la réception (gratuité), si un visiteur est surpris dans l'enceinte du camping sans s'être présenté au préalable à la réception, la Direction est en droit de lui demander une redevance (nous nous devons d'assurer la sécurité du camping, et sommes en droit de connaître les personnes présentes dans l'enceinte du camping).

Ils sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent et doivent respecter le règlement.

Leur véhicule doit stationner sur le parking visiteur situé à l'entrée du camping.

### HYGIENE, SECURITE, ENVIRONNEMENT

La direction se réserve le droit de rompre le contrat de location en cas de manquement aux règles élémentaires d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement.

### REGLEMENT INTERIEUR :

Toute réservation implique l'acceptation du règlement intérieur. Règlement consultable en ligne ou sur simple demande.

Date : .....  
Signature :